



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

PLÉNIÈRE DU 8 NOVEMBRE LA CFDT CHANGE DE TON...

Mercredi 8 novembre, l'ensemble des organisations syndicales était reçu en plénière pour aborder les points suivants à l'ordre du jour :

■ **L'arrivée de 8 TTF supplémentaires en 2018**

Suite à l'intervention de la CFDT, la Direction locale a reconnu qu'elle aurait effectivement pu être plus précise dans les documents préparatoires. Il y aura donc bien transfert d'emplois que les pilotes de production du 95 souhaitent suivre l'activité sur Gonesse ou non. Le nombre en revanche n'est pas encore connu car les discussions seraient encore en cours entre les 2 DSCC.

■ **Le projet MTI GF**

La CFDT a alerté sur les conditions de travail sur MTI GF et a réitérer la demande faite par notre élu CHSCT, à savoir qu'il y ait, par le biais du CHSCT une observation sur plusieurs jours des conditions de travail sur ces machines. Nous avons dénoncé, comme d'autres organisations syndicales, l'affectation d'intérimaires sur l'alimentation MTI GF. Selon la Direction locale, les formations ont vocation à rendre les agents aptes à l'utilisation de ces machines. Or, nous doutons fortement que nos collègues intérimaires soient formés en conséquences. Sans compter que rares sont ceux qui ont été embauchés par leur agence d'intérim sur du niveau II. En clair, on leur demande d'effectuer des tâches qui ne sont pas en adéquation avec le niveau de rémunération qu'ils perçoivent. Sans parler des habilitations électriques qui passent souvent à la trappe. Les membres du CHSCT l'ont d'ailleurs dénoncé lors de leur dernier groupe de travail. La Direction locale l'aurait fait remonter en haut lieu...

■ **Concernant les 15 règles d'or SST et l'accidentologie**

Et plus particulièrement sur le point 11 : un agent = un CE30 ou un seul contenant (CP ou CV300) : la Direction locale a indiqué qu'elle l'avait toujours préconisé. Elle a rajouté que certains encadrants dans le passé lui avait indiqué qu'il était impossible de respecter ces prescriptions sur certains chantiers et qu'elle avait accepté le « sauf... ». Mais qu'aujourd'hui avec les 15 règles d'or, il n'y aurait plus de « sauf » chacun devra scrupuleusement respecter ces règles.

■ **Concernant le report de congés et le courrier de Sylvie FRANCOIS DRH Groupe La Poste**

La Direction locale a souhaité nous faire tout un cours sur la compréhension des textes et notamment le courrier de Sylvie FRANCOIS et le BRH des congés. C'est vrai qu'étant syndicalistes, nous sommes en attente de greffe de neurones et avons besoin qu'on nous éclaire... Plus sérieusement, comme par hasard, elle n'a pas aimé lorsque la CFDT a fait le forcing pour avoir un état précis des congés, et surtout des refus de période de fin d'année. Préférant vouloir traiter les situations individuelles au cas par cas.



CFDT SF3C
23 rue d'Alleray 75015 Paris
01 40 29 82 00
www.cfdtsf3c.org



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

■ En conclusion

La CFDT est d'ordinaire respectueuse de ses interlocuteurs. Mais quand elle a le sentiment que ceux-ci la prennent pour une idiote (et nous resterons polis), forcément le ton change. Difficile d'admettre que rien n'avance en faveur des hommes et des femmes qui travaillent tous les jours dans les halls de production. Même si nous ne sommes que 3ème organisation syndicale sur la PIC de Gonesse, nous ne baisserons jamais les bras dès lors qu'il s'agit des conditions de vie et de travail de nos collègues. N'en déplaise à certains... Il serait grand temps que chacun se réveille et prenne conscience que face aux projets qui nous attendent, il devient urgent de faire preuve de maturité et d'essayer de travailler ensemble.



Bulletin d'adhésion

CFDT SF3C
23 rue d'Alleray 75015 Paris
01 40 29 82 00
www.cfdtsf3c.org

S'ENGAGER POUR CHACUN,
AGIR POUR TOUS !



BULLETIN D'ADHESION A LA CFDT SF3C

SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

POUR VOUS CONTACTER

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone (personnel) :

Portable :

Email (personnel) :

Entreprise :

Établissement :

Code APE/NAF :

Activité ou convention collective :

Adresse :

Téléphone (professionnel) :

Fax (professionnel) :

Email (personnel) :

Privé Employé / Ouvrier
 Technicien / Agent de maîtrise
 Cadre

Public Grade / Groupe
 Fonction
 Cadre
 Non cadre

Métier :